

CHAPITRE Ier DE LA LOI DU 2 MARS 1989

Formulaire B : déclaration subséquente de participation dans une société cotée au premier marché, par suite d'une modification de quotité**0. A adresser à :**

- la société cotée visée
- Commission bancaire et financière
Contrôle de l'information financière et des marchés d'instruments financiers
A l'attention de M. G. Delaere
Avenue Louise 99, 1050 BRUXELLES
fax : +32(2)535.24.24 - e-mail : dir2.fin@cbf.be

1. Nom de la société visée : ...RECTICEL S.A.

2. Données relatives à la personne établissant la déclaration en qualité de déclarant intervenant pour son propre compte**a) personne physique**

nom + prénom

adresse

tél. (facultatif)

b) personne morale

forme juridique + dénomination

REC-MAN & CO

Société en Commandite par Actions de
droit luxembourgeois.....

siège social

Avenue Monterey, 23

L-2086 LUXEMBOURG.....

Grand-Duché du Luxembourg.....

tél.

+ 352 46 61 11

fax

+ 352 47 11 01

nom et qualité du signataire de la
déclaration

REC-MAN S.A.R.L.

Associé Commandité de REC-MAN &

CO S.C.A., représentée à son tour par Mr.

Alain Renard, Gérant, et Mr. Luc

Vansteenkiste, Gérant.....

3. Eléments constitutifs de la déclarationRemarque préliminaire

Lorsque la déclaration est opérée par des personnes liées ou agissant de concert, les tableaux I et II seront complétés autant de fois que nécessaire :

- d'abord pour chacune de ces personnes *séparément*, même si aucune d'elles n'atteint à elle seule l'un des seuils prévus par la loi (cf. art. 8, § 1er, 3°, de l'A.R. du 10 mai 1989)¹ ;
- ensuite pour *l'ensemble* des personnes liées ou agissant de concert (cf. art. 2, § 1er et 2, de la loi du 2 mars 1989).

Tableau I données générales

Nom de la société visée	RECTICEL S.A.
Droits détenus par ^{1 2}	REC-MAN & CO S.C.A. Avenue Monterey, 23 L-2086 LUXEMBOURG
lié à	
agissant de concert avec	
Date de réalisation de la situation donnant lieu à déclaration	20 décembre 2002
Sources relatives au dénominateur	RECTICEL S.A.

Tableau II calcul de la quotité

	dénominateur actuel	déclaration précédente		Modification en + ou en -	nouvelle déclaration		délai ou période d'exercice
	(a)	numérateur	% ³	numérateur	numérateur (b)	% b/a	
1. Droits de vote actuels afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 	28.333.010	1.361.290	4,80	+ 76.660	1.437.950	5,08	
2 Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements d'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (option d'achat) 	2.637.215	1.079.589	40,94	- 76.660	1.002.929	38,03	31/12/2007
Total	30.970.225	2.440.879	7,88	- 0	2.440.879	7,88	
<u>Pour mention</u> droits à l'acquisition ou à la souscription de titres, assortis de clauses conditionnelles <ul style="list-style-type: none"> • droits afférents à la conversion d'obligations • droits afférents à l'exercice de warrants • autres 							

¹ Ou, si un tiers détient des titres pour compte d'autrui : droits détenus pour compte de.

² Pour les personnes physiques : nom et prénom + adresse; pour les personnes morales : forme juridique, dénomination sociale et adresse du siège social.

³ Le calcul du pourcentage s'effectue sur base du dénominateur utilisé dans la déclaration précédente.

4. **Données complémentaires à fournir si le nombre de titres détenus est égal ou supérieur à 20 % (art. 8, § 3, de l'A.R. du 10 mai 1989)**

a. Description de la politique dans laquelle se situe l'acquisition ou la cession :


b. Nombre de titres ou de droits acquis au cours des 12 mois précédant la présente déclaration et mode d'acquisition :

	nombre	mode d'acquisition
1 Droits de vote actuels afférents à des titres <ul style="list-style-type: none"> • représentatifs du capital • non représentatifs du capital 		
2 Droits de vote futurs , potentiels ou non, résultant de <ul style="list-style-type: none"> • droits et engagements de souscription ou d'acquisition de titres à créer, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ conversion d'obligations ◇ conversion de prêts ◇ exercice de warrants ◇ autres (à détailler le cas échéant) • droits et engagements d'acquisition de titres émis, à savoir : <ul style="list-style-type: none"> ◇ options ◇ warrants portant sur des titres émis ◇ engagements résultant d'un contrat ◇ autres (à détailler le cas échéant) 		

5. **Description, éventuellement sous forme d'organigramme, de la structure de contrôle de la ou des sociétés tenues à déclaration (facultatif)**

Fait le 23 janvier 2003 à Luxembourg.

Pour REC-MAN S.A.R.L.



Alain RENARD
Gérant



Luc VANSTEENKISTE
Gérant

Annexes (obligatoires en vertu de l'art. 4, § 1^{er} in fine de la Loi du 2 mars 1989) : les documents relatifs à l'opération (aux opérations) donnant lieu à déclaration